


Développement durable, Environnement, Faune et Parcs  Québec	Fiche d'information – Gestion des eaux pluviales	Entretien des équipements mis en place dans le cadre d'une PGO
		Septembre 2013

L'inspection et l'entretien des équipements de gestion des eaux pluviales sont essentiels pour assurer leur bon fonctionnement. La fonction de ces équipements étant d'intercepter les matières en suspension, ils sont conçus pour accumuler les matières qui ont été retirées des eaux pluviales. Par conséquent, ils doivent être régulièrement inspectés et nettoyés.

Cette fiche présente des recommandations permettant de faciliter l'inspection et l'entretien des d'une PGO structurale en complément au [chapitre 12](#) du Guide.

1.	Le propriétaire d'une PGO a l'obligation d'en assurer l'entretien et le bon fonctionnement. Des sanctions pourront être imposées à quiconque fait défaut d'entretenir adéquatement les équipements installés. → Voir la fiche d'information sur le cadre légal .
2.	Pour les PGO prévoyant l'infiltration des eaux (notamment l'utilisation des aires de biorétention, des noues engazonnées et l'application des PGO d'infiltration), aucune accumulation d'eau ne doit être présente 72 heures après la fin d'une précipitation. La présence d'eau au-delà de cette période de temps indique un problème de colmatage du substrat d'infiltration. Une intervention est alors requise (nettoyage, restauration ou remplacement du matériel). Ce critère devrait être mentionné dans le manuel d'entretien des PGO. De plus, la présence d'eau au-delà de 72 heures peut causer des problèmes de salubrité et permettre la prolifération d'algues contribuant au colmatage du substrat d'infiltration.
3.	Les PGO ayant un drain perforé pour la collecte et le drainage des eaux filtrées doivent prévoir une cheminée d'accès aux drains perforés afin d'en assurer le nettoyage (par jets d'eau). Les drains perforés devraient être nettoyés régulièrement. Ce critère devrait être mentionné dans le manuel d'entretien des PGO.
4.	Les feuilles des arbres ayant tombées à l'automne peuvent obstruer les zones d'infiltration des PGO. La localisation des plantations d'arbres devrait être planifiée en conséquence. Le nettoyage des équipements installés à proximité d'arbres feuillus devrait être réalisé à l'automne après la chute des feuilles. Cela devrait être spécifié dans le plan d'entretien des PGO.

Lexique

Guide	Guide de gestion des eaux pluviales du Québec
MES	Matières en suspension
PGO	Pratique de gestion optimale des eaux pluviales